

PESSAC

Un point d'accueil dédié au handicap à l'hôtel de ville

SOCIAL Entérinée la semaine dernière par les élus, la création de cet espace vise à « apporter un premier niveau d'information » au public et à faciliter des démarches souvent complexes

Thomas Dusseau
gironde@sudouest.fr

À compter du mois de septembre prochain, tous les Pessacais étant ou ayant un proche en situation de handicap pourront directement obtenir des informations sur leurs droits et rencontrer des associations œuvrant spécifiquement dans ce domaine à l'hôtel de ville. Lors du dernier conseil municipal, les élus ont en effet acté la création d'un Point d'accueil handicap consistant « à accueillir et apporter un premier niveau d'information » à l'ensemble des personnes concernées. Elles seront reçues dans un bureau situé au rez-de-chaussée de la mairie.

À l'initiative de ce nouveau service, le conseiller municipal délégué aux personnes en situation de handicap, Pierrick Lagarrigue. Il connaît bien les difficultés auxquelles doivent faire face de nombreuses familles pour obtenir des réponses précises à leurs questions et être orientées vers les bons interlocuteurs en fonction des situations.

« Jungle administrative »

« Au fil de mes audiences, je rencontre des personnes qui me posent des questions pour savoir comment obtenir une carte (la Carte mobilité inclusion qui remplace la carte d'invalidité en 2017, NDLR) ou parce qu'ils ont des difficultés pour remplir un dossier MDPH. Ce que je ressens surtout, c'est de la détresse et de la solitude », témoigne l'élue. Des sentiments d'autant plus forts lorsque le



Le coordinateur du futur point d'accueil handicap, Mylan Douthe, et Pierrick Lagarrigue, conseiller municipal. PHOTO T. D.

handicap survient brutalement et que l'on ne sait pas toujours vers qui se tourner. « La Ville ne peut pas tout résoudre du jour au lendemain mais on va essayer de les aider dans la jungle administrative », annonce-t-il.

Pour Pierrick Lagarrigue, la création de ce Point d'accueil handicap à l'hôtel de ville a d'autant plus de sens que beaucoup de personnes concernées ont tendance à s'adresser spontanément aux services municipaux ou aux élus. La mairie n'entend pas court-circuiter le travail du Conseil départemental et de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

mais souhaite apporter une réponse de proximité en valorisant « l'accès aux droits des personnes handicapées dans les domaines administratifs, de l'emploi et du logement ». Elle a, pour cela, recruté un chargé de mission et s'appuiera sur douze associations œuvrant dans un champ particulier du handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, psychique, mental ou intellectuel.

Celles-ci « pourront soutenir les personnes dans leurs démarches permettant de délivrer les aides correspondantes à l'échelle départementale ». Elles se tiendront à leur disposition tous les mardis et jeudis sur rendez-vous. Le coordi-

nateur, lui, sera présent sur place tout au long de la semaine.

Droits ouverts à la MDPH

L'initiative est saluée par le conseiller municipal d'opposition Sébastien Saint-Pasteur, par ailleurs président de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) au Département. « Tout ce qui concourt à faciliter la compréhension des dispositifs et à la simplification des démarches, il faut l'encourager », affirme-t-il. Pour l'obtention des droits spécifiques, les personnes en situation de handicap doivent toujours s'adresser à la MDPH.